



HAL
open science

Boileau et les institutions littéraires

Alain Génétiot

► **To cite this version:**

Alain Génétiot. Boileau et les institutions littéraires. Travaux de littérature, 2006, L'Écrivain et ses institutions, XIX, pp.163-185. hal-02879109

HAL Id: hal-02879109

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02879109v1>

Submitted on 23 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boileau et les institutions littéraires *

Non seulement l'histoire littéraire du XIX^e siècle a fait de Boileau l'emblème du classicisme, entendu au sens restrictif d'une « doctrine » dogmatique remplie de prescriptions et proscriptions, mais elle a rattaché cette vision fautive mais durable de la littérature classique au seul modèle du mécénat royal, rapporté à la personne de Louis XIV, monarque absolu dans le gouvernement des arts et des lettres, et en particulier protecteur de l'Académie française. Ainsi au début du Second Empire, l'*Histoire de la littérature française* de Nisard voit en Boileau, maître de la raison, l'homme providentiel qui imprime la marque de son génie ordonnateur sur la littérature française comme Louis XIV l'a fait sur le gouvernement du royaume, rassemblant et donnant sens aux forces éparses du génie national :

Mais comme il fallait un Louis XIV pour organiser cette nation et lui révéler sa personnalité, de même il fallait un Boileau pour diriger toutes ces facultés, discipliner toutes ces forces, et faire voir à la nation une image claire de son génie dans les lettres.¹

Cette vision toute napoléonienne du génie littéraire se double, au point de vue sociologique, de l'éloge d'un pouvoir central fort qui retire les auteurs de la dépendance des nobles par la sage politique des pensions :

Le jour où Louis XIV donna des pensions aux gens de lettres, au nom de l'État, il les mit hors de servitude. (...) Louis XIV, en pensionnant les gens de lettres sur sa cassette, les enleva à la clientèle des nobles.²

Or ce rêve moderne de fonctionnaire des lettres qui prend le relais la relation idéalisée entre un poète et un roi à la fois Auguste et Mécène ne correspond que marginalement à la réalité sociologique de la publication, car les arts en général et les belles lettres en particulier ont leurs institutions propres, avec lesquelles les institutions officielles n'interfèrent pas toujours. Plus précisément, le fait notable dans la sociologie des belles lettres au XVII^e siècle est l'émergence d'un public élargi d'honnêtes gens³, consécutif à l'essor de la civilisation mondaine fécondée par les nouveaux doctes qui acclimatent en France la modernité poétique italienne, moyennant un ajustement caractéristique de l'esthétique classique française. Ce goût moderne et mondain qui a fait le succès du *Cid* est de plus en plus en position d'influencer la création littéraire non seulement à l'époque du « classicisme Richelieu » avec l'Hôtel de Rambouillet, mais encore à travers les salons « modernes » des années 1650, la cour de Fouquet, et sous Louis XIV des périodiques comme le *Mercure galant* et les recueils collectifs de poésie et de prose galantes. C'est ainsi à la lumière du goût mondain et galant dominant, soucieux d'élégance gracieuse et de naturel, qu'il convient de situer le classicisme louis-

* *Travaux de Littérature*, XIX, 2006, *L'Écrivain et ses institutions*, 2006, p. 163-185.

¹ Désiré Nisard, *Histoire de la littérature française*, Paris, Firmin Didot, 1854, II, p. 333.

² *Ibid.*, p. 409.

³ Voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Éditions de Minuit, 1985, ch. 4 « La formation des publics ».

quatorzien, y compris le fameux *Art poétique* de Boileau⁴. En outre, la sociabilité lettrée des cercles savants caractéristique de l'humanisme se maintient tout au long du siècle par l'intermédiaires des académies privées, tant parisiennes que provinciales, en dépit du phénomène d'institutionnalisation des académies officielles, dans le but de couvrir tout le champ des lettres, des arts et des sciences. Enfin le mécénat non officiel, lui aussi héritage du siècle précédent, qu'il soit princier comme celui de la famille Condé ou bien bourgeois, reste une force importante favorable à la constitution de milieux littéraires dont un La Fontaine protégé par Mme de La Sablière puis par les banquiers d'Hervart, tire toute sa subsistance en marge de la Cour. À rebours de la créativité des institutions littéraires traditionnelles ou nouvelles, les fameuses « pensions » – ou plus précisément gratifications – dont Chapelain dresse la liste n'ont par elles-mêmes qu'une influence très marginale sur la création, de même que tous les grands auteurs du temps ne figurent pas parmi les membres de l'Académie française, institution qui devient plus que jamais le reflet de la faveur du monarque. Pour examiner la vitalité des diverses institutions littéraires à l'apogée du classicisme, il faut donc commencer par la Ville, lieu du véritable *otium literatum* avant de s'interroger sur ce qu'il en est à la Cour où les *negotia* rejettent les belles lettres dans le divertissement ou les consacrent à la propagande officielle. Car Boileau dont l'histoire littéraire a fait le symbole de l'absolutisme dans les lettres pour ensuite mieux le rejeter⁵ est caractéristique en ce que, né dans la bonne bourgeoisie de robe parisienne, il est peu à peu amené à fréquenter tous les milieux sociaux et littéraires, sans toutefois faire ostensiblement carrière à la Cour comme son ami Racine. Dès lors que chaque espace – lettré, mondain, curial – où la littérature devient institution a ses rites, sa finalité et ses querelles propres, l'exemple de Boileau, écrivain d'académies, protégé par les grands et familier du roi qui l'impose à l'Académie française, permet de saisir la complexité et la multiplicité des réseaux qui organisent la vie littéraire à l'apogée du classicisme. Il ne s'agira donc pas ici de faire une nouvelle biographie de la « carrière » de Boileau⁶, si tant est qu'il y en ait une, mais d'examiner à travers l'exemple d'un parcours d'auteur la situation des divers espaces de la vie littéraire et des institutions que sont les académies lettrées, le mécénat aristocratique et le mécénat royal sous le règne de Louis XIV. Dans cet état des lieux des institutions principalement ou secondairement littéraires qui organisent la création des œuvres, on s'aperçoit vite que, contrairement à ce que pensait Nisard, toute la vie intellectuelle n'est pas captée par le mécénat royal dont l'influence est à relativiser, et que, dans le cas de Boileau c'est plutôt la sociabilité traditionnelle des cercles lettrés, de recrutement parlementaire et d'inspiration humaniste qui n'a cessé de guider son parcours, jusque dans sa reconnaissance mondaine et curiale. On s'avisera ainsi que le classicisme n'est pas le produit d'un groupe, d'un cercle ou d'une école unique ni d'une seule institution comme l'Académie française ou le mécénat royal, mais qu'il repose au

⁴ Voir A. Génétiot, « Boileau poète dans *L'Art poétique* », dans *PFSCS*, vol. XXXI, n° 61, 2004, p. 347-366.

⁵ Sur les vicissitudes de la réception de Boileau, voir Bernard Beugnot et Roger Zuber, *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

⁶ Pour la biographie de Boileau, voir René Bray, *Boileau. L'homme et l'œuvre*, Paris, Boivin, 1942, « Le livre de l'étudiant » ; Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, rééd. Albin Michel, 1997, tomes II et III ; Pierre Clarac, *Boileau*, Hatier, 1967, « Connaissance des lettres » ; Gordon Pocock, *Boileau and the nature of neo-classicism*, Cambridge University Press, 1980 ; Maurice Descotes, *Le Cas Boileau*, La Pensée universelle, 1986.

contraire, dans la pure tradition humaniste, sur la pollinisation croisée et la circulation entre différents milieux littéraires, des cercles savants aux salons mondains et à la Cour.

I. Boileau et les académies lettrées

Les cercles lettrés

L'entrée en littérature du jeune Despréaux, né « dans la poudre du greffe »⁷ au milieu d'une famille d'avocats et formé lui aussi par le barreau de Paris, se fait à la suite de son frère Gilles Boileau, élu à l'Académie en 1659 à l'âge de 28 ans sans avoir jamais rien publié. On mesure d'emblée l'intrication des institutions littéraires et des réseaux de pouvoir puisque c'est grâce à l'appui de la famille D'Estrées et de Colbert qui ont fait agir Chapelain et Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie, que Gilles a pu entrer dans la prestigieuse institution. Dans le sillage de son frère, Nicolas Boileau-Despréaux fréquente les cercles de l'abbé d'Aubignac et de l'abbé de Marolles qui, à la fin des années 1650, à l'apogée de la préciosité des ruelles parisiennes et du goût galant incarné par la petite cour du surintendant Fouquet, sont hostiles à la galanterie et aux jeux mondains. Gilles apparaît ici comme l'écrivain d'une coterie littéraire, soutenue par un clan et dirigée contre un autre, le milieu Fouquet. Sa proximité avec Cotin au sein du cercle de Marolles, patronné par César d'Estrées, explique sa polémique contre Ménage et les galants, tandis que la fréquentation du cercle d'Aubignac exprime les prises de positions contre Corneille dès 1657, l'année même de la publication de la *Pratique du théâtre*. Ces coteries héritent de la première vague moderne, celle de Chapelain à l'époque de Richelieu, et s'opposent à la nouvelle modernité des années 1650 incarnée par Fouquet et les galants – c'est ainsi que d'Aubignac publie avec *Macarise* une satire de la préciosité. Boileau, qui toute sa vie dira sa défiance pour les vers d'amourette, appartient donc à un milieu anti-galant, dans la vieille tradition lettrée masculine et misogyne dont se souviendra près de quarante ans plus tard sa dixième satire contre les femmes (1694) au moment où Charles Perrault, adepte du burlesque pendant la Fronde, fait le choix inverse et se convertit, à la suite de Scarron, au goût galant dans l'entourage de Fouquet. Si, au moment de la chute du surintendant en 1661, le jeune Despréaux n'est qu'un membre d'une cabale ourdie par le clan Colbert, il incarne par son opposition à Corneille une polarisation esthétique caractéristique de la nouvelle génération, ce qui sera singulièrement le cas du jeune Racine. En 1663, les stances à la louange de Molière pour son *Ecole des femmes* visent Corneille⁸ et Boileau embrasse ainsi les préoccupations d'une coterie, restant fidèle au purisme dramaturgique de l'abbé d'Aubignac auquel il rendra hommage dans la *Réflexion III* :

J'ay connu Monsieur l'Abbé d'Aubignac. Il estoit homme de beaucoup de merite, et fort habile en matiere de Poëtique, bien qu'il sceust mediocrement le Grec.⁹

⁷ Voir l'épître V, v. 111-116. Je cite d'après l'édition Jean-Pierre Collinet des *Satires, Épîtres, Art poétique*, Gallimard, 1985, « Poésie ». Pour les autres œuvres, voir *Œuvres complètes [OC]*, éd. Françoise Escal et Antoine Adam, Gallimard, 1966, « La Pléiade ».

⁸ Selon A. Adam, *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle*, II, p. 477.

⁹ *Réflexions critiques sur Longin*, III, dans *OC*, p. 499.

Quant à son hostilité à Corneille, elle ne se démentira pas dans la célèbre épigramme de 1667 :

Après l'Agésilas,
 Hélas !
 Mais après l'Attila,
 Hola.¹⁰

Mais en ce début du règne personnel de Louis XIV, Boileau s'aperçoit bien vite que sa stratégie de suivisme de Chapelain et Colbert est un échec, car la fameuse liste des gratifications préparée par Chapelain oublie les deux frères Boileau et Furetière, un autre habitué du cercle de Marolles, qui se détachent de leur mentor, accusé de se verser lui-même la somme de trois mille francs en oubliant ses amis.

C'est donc Furetière qui sera le second introducteur de Boileau dans l'institution littéraire. Tous deux quittent ensemble une académie savante pour une autre, mais plus informelle et marquée par le libertinage au sens à la fois moral et philosophique du terme, héritier de la tradition humaniste dans la filiation de La Mothe Le Vayer, au fils duquel Boileau dédicace la satire IV en 1664. Tandis qu'il quitte en cette même année le cercle de d'Aubignac, Boileau fréquente le milieu libertin du cabaret *À la Croix Blanche* situé dans le Marais sur l'emplacement actuel de la rue du roi de Sicile et réunissant Chapelain, du Tot, l'abbé du Broussin, Molière, Des Barreaux, Jacques de La Mothe Le Vayer, le frère cadet du philosophe¹¹ : ce petit groupe, à travers Chapelain, Des Barreaux, l'ami de Théophile de Viau, et leur élève Molière, traducteur d'un *De natura* perdu¹², reprend le flambeau du libertinage Louis XIII et favorise le genre critique par excellence de la satire au moment de l'épanouissement de la monarchie absolue sous Louis XIV. Introduit dans ce milieu par du Tot¹³, au vu de sa réputation de satirique mordant, le jeune Boileau n'est pas l'homme du conformisme, d'autant qu'il se lance aussitôt dans la rédaction du *Chapelain décoiffé* pour se venger du vieux critique par une parodie du *Cid* qui atteint par ricochet Corneille, dont la pièce irrégulière avait précisément été jugée par Chapelain une génération plus tôt, dans les *Sentiments de l'Académie sur le Cid* de 1637. Fruit d'une élaboration collective née d'une collaboration au sein d'un milieu littéraire caractéristique de la sociabilité amicale qui anime le milieu libertin et engage aussi, entre autres, Furetière et Racine, le *Chapelain décoiffé* est une œuvre à plusieurs mains, tout comme l'est plus encore, la même année 1665, le pamphlet du *Colbert enragé*, qui brouille Boileau avec Chapelain et Colbert, donnant de lui l'image d'un satirique mordant irrespectueux du pouvoir¹⁴.

À cette date Boileau apparaît, par son insertion au sein d'une institution littéraire contestataire, le plus éloigné des institutions officielles, au moment même où la Cour prétend contrôler les lettres et les arts. C'est le moment où son frère Gilles se désolidarise de lui et se brouille jusqu'à la rupture. Au milieu des années 1660 après la première édition de ses satires en 1666, Boileau fait ainsi, du moins pour ses ennemis,

¹⁰ OC, p. 248.

¹¹ Voir P. Clarac, *Boileau*, p. 40.

¹² Voir Georges Couton, introduction aux *Œuvres complètes* de Molière, Gallimard, 1971, « La Pléiade », I, p. XVI-XVII.

¹³ Voir A. Adam, *op. cit.*, II, p. 481.

¹⁴ *Ibid.*, II, p. 487.

figure de polémiste cynique, d'homme de « parti » comme le dépeint *La Promenade de Saint-Cloud* de Guéret, inscrit dans l'institution littéraire la plus fermée qui soit, la « cabale », en l'occurrence celle des libertins, rebelle aux institutions établies :

Despréaux est d'un certain parti, hors quel il se persuade qu'il n'est point de mérite en France (...) il ne peut souffrir qu'on porte ailleurs l'encens qu'il pense n'être dû qu'à sa cabale.¹⁵

Retenons, dans cette affirmation littéraire de Boileau en poète satirique, la part de la polémique, caractéristique de la sociabilité lettrée et académique, qui suppose l'égalité républicaine des conditions et prolonge les querelles parfois véhémentes de la République des lettres du premier XVII^e siècle. En ce sens les querelles avec Huet à propos du sublime¹⁶, puis avec Perrault sur les Anciens et les Modernes, prolongent la tradition de confrontation polémique des idées esthétiques entre républicains des lettres, et il est symptomatique que le roi ne soit pas intervenu dans la querelle pour départager ses deux serviteurs. Lors de la publication de ses premières *Satires*, rendue impérative pour contrer la circulation d'éditions subreptices, Boileau n'est donc au mieux qu'un auteur de profession sans entrée dans le grand monde et au pire l'homme d'une cabale, un polémiste.

Le cercle Lamoignon : une académie humaniste

Mais l'institution traditionnelle de la République des lettres – le cercle lettré et savant regroupant divers auteurs masculins pour débattre de questions esthétiques d'un point de vue universel et théorique – est bien plus dignement représentée par l'académie lettrée que le premier président Guillaume de Lamoignon ouvre chez lui à partir de juillet 1667 et qui réunit des hommes de lettres tous les lundis de cinq à sept heures du soir – périodicité et personnel qui définissent l'appellation d'académie¹⁷. Il peut paraître surprenant que le dévot président Lamoignon, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement et opposant à Molière dans la querelle du *Tartuffe* dont il vient d'interdire la représentation publique, accueille dans son cercle un Boileau en rupture de ban libertin et tout juste sorti de la *Croix Blanche*. En réalité la personnalité de Lamoignon est plus complexe, puisqu'il n'est pas un simple suppôt du parti dévot, a des sympathies jansénistes et gallicanes et goûte l'enjouement des *Satires*. Bien plus, dans le cas de Boileau ce qui joue est moins l'idéologie que la solidarité familiale, la tradition clientéliste des milieux de robe parisiens : Lamoignon protège Boileau tout comme son prédécesseur Bellièvre avait protégé le père de celui-ci. En retour la fréquentation d'une compagnie si digne et si prestigieuse permet à Boileau de se laver de toute accusation de débauche, comme il le rappellera dans l'*Avis au lecteur* du *Lutrin*, élaboré chez Lamoignon :

Je commençay à le connoistre dans le temps que mes Satires faisoient le plus de bruit : et l'accès obligeant, qu'il me donna dans son illustre Maison, fit

¹⁵ Cité par A. Adam, *op. cit.*, II, 508.

¹⁶ Voir Gilles Declercq, « Boileau-Huet : la querelle du *Fiat Lux* », dans *Pierre-Daniel Huet (1630-1721). Actes du colloque de Caen*, éd. Suzanne Guellouz, PFSCS, 1994, « Biblio 17 », n° 83, p. 237-262.

¹⁷ Voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Minuit, 1985, ch. 1.

avantageusement mon apologie auprès de ceux qui vouloient m'accuser alors de libertinage et de mauvaises mœurs.¹⁸

Les hôtes du premier président poursuivent ainsi la grande tradition des académies savantes privées, comme l'avait été avant la Fronde le cabinet Dupuy, mais le libertinage philosophique en moins : ce sont des juristes comme Lefèvre d'Ormesson, Habert de Monmort, Vyon d'Hérouval, Pousset de Montauban et Cordemoy, ou des ecclésiastiques comme l'abbé Fleury, les PP. Rapin, Bouhours, Bourdaloue, tous trois de la Compagnie de Jésus et qui devisent de questions esthétiques. Ce milieu fécond où s'élaborent les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* du P. Bouhours (1671), la *Comparaison d'Homère et de Virgile* (1667), les *Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps* (1671), les *Réflexions sur la Poétique* (1674) du P. Rapin mais aussi *Les lettres sur Homère* de l'abbé Fleury, agitent des questions capitales pour la définition platonicienne et augustinienne d'un classicisme moins centré sur la régularité normée que sur l'esthétique de la grâce et du sublime¹⁹, notamment à partir de la question, qui deviendra centrale dans la seconde Querelle des Anciens et des Modernes, de la place d'Homère par rapport à Virgile²⁰. En ce sens l'influence du milieu Lamoignon, en particulier des PP. Bouhours et Rapin, sur la poétique de Boileau, notamment à propos du sublime et du « je ne sais quoi », n'est plus à démontrer. Du point de vue de la sociologie littéraire cependant, elle confirme combien un milieu peut infléchir et approfondir la pente individuelle d'un créateur par une création collective faite de dialogues et de rencontres, d'un échange de vues fécond caractéristique des académies lettrées. Au contact de ces admirateurs des anciens, Boileau adopte désormais un ton nouveau, susceptible de le faire devenir l'Horace français, en prenant un ton plus doux dans la satire, en inaugurant le genre de l'épître et surtout en se mêlant de poétique dans les deux volets de *L'Art poétique* et du *Traité du sublime*, parus conjointement dans les *Œuvres diverses* de 1674. Il se rachète une conduite au sortir des cabarets libertins, engage un processus qui le fait passer du rang d'auteur de satires, genre mineur au succès de scandale, à celui de poéticien, en une véritable conversion à la douceur horatienne. *L'Avis au lecteur* du *Lutrin* présente rétrospectivement Lamoignon comme un partisan des anciens zéloteurs du purisme, capable à ce titre d'apprécier un poète qui se présente désormais presque comme un puriste, c'est-à-dire un héritier de Chapelain et des statuts de l'Académie française :

C'étoit un homme d'un sçavoir étonnant, et passionné admirateur de tous les bons Livres de l'Antiquité ; et c'est ce qui luy fit plus aisément souffrir mes Ouvrages, où il crût entrevoir quelque goust des Anciens. Comme sa piété estoit sincère, elle estoit aussi fort gaye, et n'avoit rien d'embarrassant. Il ne s'effraya point du nom de Satires que portoient ces Ouvrages, où il ne vit en effet que des vers et des Auteurs attaquez. Il me loua mesme plusieurs fois d'avoir purgé, pour ainsi dire, ce genre de Poësie de la saleté, qui lui avoit esté jusqu'alors comme affectée.²¹

¹⁸ *Avis au lecteur* du *Lutrin*, OC, p. 189.

¹⁹ Voir E. B. O. Borgerhoff, *The Freedom of French Classicism*, Princeton, University Press, 1950.

²⁰ Voir les *Textes critiques* d'Houdar de La Motte, éd. dirigée par Françoise Gevrey et Béatrice Guion, Champion, 2002, « Sources classiques ».

²¹ *Avis au lecteur* du *Lutrin*, OC, p. 189-190.

Or il est intéressant de constater que cette profession de foi horatienne se fait paradoxalement à propos d'un poème héroï-comique qui, en héroïsant le petit²², transgresse la barrière des genres et des styles strictement établie par le poéticien latin, et révèle une composante hétérogène, celle de la variété déjà cultivée par La Fontaine, au cœur même de l'esthétique classique, offrant au futur classicisme tout le spectre de sa double poétique depuis les règles jusqu'au goût, dans la diversité et le juste tempérament du style moyen²³. Mais bien plus, le germe initial de la composition de cette œuvre résulte d'une conversation prenant la suite d'un entretien sérieux à l'académie Lamoignon à propos du poème héroïque, Boileau – à la manière de Racine dans la préface de *Britannicus* (1670) – pour un poème peu chargé de matière. Si l'on en croit la préface de la première édition du *Lutrin*, après une discussion serrée sur la définition du poème héroïque, le plus grand genre dans la théorie du temps, la conversation se détend et les amis en viennent à évoquer une récente dispute entre le trésorier et le chantre d'une église sur la place d'un lutrin – en réalité il s'agit d'une querelle qui venait d'avoir lieu la Sainte-Chapelle et fut tranchée par le président Lamoignon lui-même :

La chose fut trouvée plaisante. Sur cela un des sçavans de l'assemblée, qui ne pouvoit pas oublier si-tost la dispute, me demanda : Si moi, qui voulois si peu de matière pour un Poëme Heroïque, j'entreprendrois d'en faire un, sur un Démeslé aussi peu chargé d'incidens que celui de cette Eglise. J'eus plutôt dit, « Pour quoi non ? » que je n'eus fait reflexion sur ce qu'il me demandoit.²⁴

« Bagatelle » surgie d'une conversation primesautière qui relève de la tradition du défi poétique et de l'impromptu, le *Lutrin* est l'exemple même d'un créateur sollicité par son entourage dans le cadre d'une camaraderie lettrée. De l'art poétique à la poésie parodique, c'est ainsi toute la lyre de Boileau telle qu'elle s'épanouit dans la publication éclectique des *Œuvres diverses* de 1674 qui procède de l'inspiration, de l'incitation et de la formation intellectuelle d'une communauté savante débattant de questions de théorie littéraire et qui s'autorise une échappée dans le divertissement lettré parodique dans la pure tradition de la sociabilité académique. Mais plus encore l'institution lettrée, liée à la grande robe parisienne, aura pour Boileau une importance durable puisque c'est chez Lamoignon qu'il rencontre, en octobre 1668, Antoine Arnauld qui va le détourner des milieux libertins et dont il défendra les thèses jansénistes à la fin de sa vie, avec la dernière satire sur l'équivoque, pour laquelle il retrouve sa verve de satirique et le goût de la polémique inhérent aux républicains des lettres. Enfin, même après la disparition du président Lamoignon en 1677 et la fermeture de son académie, Boileau restera fidèle au compagnonnage lettré entre amis choisis, à l'écart des institutions officielles de la Cour et de l'Académie française. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'amitié qui depuis 1663 le lie à Racine, dont il se fait le correcteur. C'est aussi, à partir d'octobre 1698, l'amitié pour le jeune avocat érudit Claude Brossette qu'il autorise à préparer une

²² Voir la préface *Au lecteur* pour la première édition du *Lutrin* (1674), *OC*, p. 1006 : « C'est un Burlesque nouveau, dont je me suis avisé en nostre Langue. Car au lieu que dans l'autre Burlesque Didon et Enée parloient comme des Harangeres et des Crocheteurs ; dans celui-ci une Horlogere et un Horloger parlent comme Didon et Enée. »

²³ Voir Patrick Dandrey, « La double esthétique du classicisme français », dans *Littératures classiques*, n° 19, 1993 ; A. Génétiot, *Le Classicisme*, PUF, 2005, « Quadrige », ch. 5.

²⁴ Préface *Au lecteur* du *Lutrin* (1674), *OC*, p. 1005-1006.

édition commentée de ses œuvres. L'amitié lettrée, élargie au besoin à la fréquentation d'un cercle littéraire et/ou savant, constitue l'institution fondamentale de la République des lettres qui se maintient à l'ombre du pouvoir monarchique. Évitant le solipsisme et la tour d'ivoire, Boileau appartient à un milieu où la collaboration de chacun des auteurs est féconde pour tous. Plus encore, l'académie Lamoignon a eu un rôle social en promouvant la carrière de Boileau sur le plan non seulement lettré mais mondain, permettant à Boileau d'investir l'espace littéraire en plein essor au XVII^e siècle depuis le succès de l'Hôtel de Rambouillet et de rencontrer le public des honnêtes gens.

II. Boileau et la Ville : les protections aristocratiques

Les lectures dans les hôtels aristocratiques

Le XVII^e siècle se caractérise en effet par l'essor de la civilisation mondaine marquée par l'âge de la conversation et de la galanterie²⁵. Or la caractéristique de l'institution littéraire mondaine, qu'on la nomme salon, hôtel ou ruelle, c'est la mixité sociale et intellectuelle qu'elle propose entre grands aristocrates et roturiers, mais aussi savants et honnêtes gens. Les dames, qui en constituent la plus belle partie, ne sont pas allées au collège, ce qui leur donne une autorité en matière de goût et de naturel. Elles s'instruisent en autodidactes par l'échange avec les savants qu'Alain Viala a nommé « nouveaux doctes » et qui, dépouillant tout pédantisme, se chargent, selon le mot de Guez de Balzac dans une lettre à Richelieu en 1630, de « civiliser la doctrine ». Boileau en ce sens suit à quarante ans de distance l'itinéraire de Chapelain, conseiller littéraire de la marquise de Rambouillet, à ceci près que, contrairement à celui qui fut l'homme de plume de Richelieu, Boileau ne sera jamais le *famulus* d'un grand, ni le théoricien doctrinaire qu'a voulu voir en lui, pour l'en féliciter, l'histoire littéraire du XIX^e siècle. Mais c'est sur les brisées du Chapelain hôte des salons mondains que Boileau va tester sa nouvelle manière horatienne, polie à l'académie Lamoignon, auprès de ses hôtes aristocratiques qu'il commence à fréquenter à partir des années 1670. C'est donc tout naturellement qu'il passe de la sociabilité lettrée, où l'œuvre s'élabore en quelque sorte collectivement dans la collaboration intellectuelle des auteurs, à une sociabilité mondaine où l'œuvre, exposée et testée devant ses destinataires, se polit au contact de son public, opération elle aussi collective à la faveur des réceptions croisées. Cette porosité entre les milieux de robe et d'épée, savants et mondains, fait sociologiquement l'originalité du classicisme français avec la naissance de l'honnête homme qui dissimule son savoir derrière une négligence savante, un naturel cultivé²⁶. Or l'ancien habitué de la Croix-Blanche, s'est peu à peu converti aux grâces du style naturel jusqu'à devenir un honnête homme, ce dont le félicite Bussy-Rabutin en 1673 en se réconciliant avec lui :

Je vous dirai seulement que je n'ai rien vu de votre façon, que je n'aie trouvé très-beau et très-naturel, et que j'ai remarqué dans vos ouvrages un air d'honnête homme que j'ai encore plus estimé que tout le reste.²⁷

²⁵ Voir Marc Fumaroli, *La Diplomatie de l'esprit*, Paris, Hermann, 1994 ; Benedetta Craveri, *L'Âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002.

²⁶ Voir A. Génétiot, *Poétique du loisir mondain*, Champion, 1997, « Lumière classique », ch. II et IV.

²⁷ Bussy-Rabutin, lettre à Boileau du 30 mai 1673, dans Bussy, *Correspondance avec sa famille et ses amis (1666-1693)*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1858, II, p. 256.

Boileau, qui fait carrière à la Ville, voit ainsi s'ouvrir devant lui l'institution la plus porteuse de légitimité pour un écrivain en dehors de la Cour, le mécénat du salon aristocratique. Certes les mondains connaissaient déjà de nombreux poèmes comme les « Stances à M. Molière » sur *L'École des femmes* parues chez Ribou en 1663 dans les *Délices de la poésie galante*²⁸ ou bien les satires II et IV dans le *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps* de 1665. Homme du clan Colbert à ses débuts, Boileau, en rompant avec son frère, s'est, comme on l'a vu, tourné vers les libertins parmi lesquels il a rencontré de grands seigneurs comme le marquis de Dangeau, courtisan ami du roi, et le comte de Vivonne. Or, au moment même où l'académie Lamoignon lave Boileau de sa réputation de libertinage, ce sont ses succès de satirique scandaleux ennemi de Colbert qui ouvrent à Boileau les portes des milieux d'opposition aristocratiques, en particulier ceux des jansénistes et des anciens amis de Fouquet, ce qui lui permet de gagner sur le double tableau de la provocation piquante et de l'honnêteté négligente. Le libertin du Tot, commis de M. du Plessis-Guénégaud, l'introduit auprès de son maître de sorte que le 3 février 1665, tandis que le jeune Racine lit trois actes et demi d'*Alexandre*, Boileau peut réciter ses *Satires* devant Mme de Lafayette, La Rochefoucauld, Mme de Sévigné et sa fille²⁹. Antoine Adam évoque encore la lecture en 1667 de la satire IX « À son esprit » chez M. de Brancas en présence de Mme Scarron, la future Mme de Maintenon, et de Mme de La Sablière, bientôt protectrice de La Fontaine, « dans une société d'élite qui groupe, autour de Mme de la Fayette, Mme de Sévigné, Segrais, Caderousse, l'abbé Testu et Guilleragues »³⁰, mêlant à la manière caractéristique du salon mondain grandes dames amatrices de belles lettres et auteurs. Depuis 1668 il est reçu par Mme de Lafayette et La Rochefoucauld ; et on le retrouve en 1672 dans les dîners chez Ninon de Lenclos, en compagnie de La Rochefoucauld, du comte de Saint-Paul et de Dangeau. Surtout, ce qui sera capital pour passer de la Ville à la Cour, il obtient le patronage, assuré en 1669, de Mme de Montespan, maîtresse du roi depuis 1667, et de sa sœur Mme de Thianges, protectrices de Racine, et même la protection du grand Condé³¹ : son amitié avec Racine, on le verra, lui fera bénéficier de l'ascension sociale de ce dernier.

Le témoignage de la correspondance de la marquise de Sévigné est particulièrement important en ce qu'il montre bien l'effet produit sur un auditoire choisi des lectures de ses œuvres par Boileau lui-même dans le cadre d'un divertissement aristocratique privé. Dans une lettre à sa fille du 9 mars 1672, Mme de Sévigné évoque des lectures faites chez le cardinal de Retz :

Nous tâchons d'amuser notre cher Cardinal. Corneille lui a lu une comédie qui sera jouée dans quelque temps [*Pulchérie*], et qui fait souvenir des anciennes. Molière lui lira samedi *Tricotin* [*Les Femmes savantes*], qui est une fort plaisante pièce. Despréaux lui donnera son *Lutrin* et sa *Poétique*³².

²⁸ OC, p. 246 et la note p. 1032.

²⁹ Voir Racine, *Œuvres complètes I*, éd. Georges Forestier, Gallimard, 1999, « La Pléiade », p. 1277 : lettre d'Arnauld de Pomponne à son père Arnauld d'Andilly du 4 février 1665, citée dans Raymond Picard, *Nouveau corpus racinianaum*, CNRS, 1976, p. 28.

³⁰ Voir A. Adam, *op. cit.*, II, p. 519.

³¹ *Ibid.*, II, p. 519-523.

³² Mme de Sévigné, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Gallimard, « La Pléiade », t. I, 1972, p. 452.

Notons cette conjonction de *L'Art poétique* et du *Lutrin* qui nous engage à lire *L'Art poétique* aussi comme un poème enjoué et divertissant, comme ce sera le cas dans l'édition des *Œuvres diverses* finalement publiées en juillet 1674. Dans celles-ci, *L'Art poétique* est mis en regard non seulement du *Traité du sublime* mais aussi du *Lutrin* dans un double jeu de contrepoint et d'exaltation réciproque. En effet, de même que la poétique du sublime et de la fulgurance vient à la fois contrebalancer celle de la régularité normée et révéler ce qui, au milieu des prescriptions de *L'Art poétique*, revenait à l'atticisme et au goût, de même l'épopée héroï-comique du *Lutrin* permet de mettre en valeur la verve satirique et les passages proprement comiques de la « poétique » de Boileau, finalement bien moins didactique qu'un traité en prose, y compris les brèves *Réflexions* de Rapin. Cette contextualisation mondaine doit nous amener à considérer d'une façon plus complexe le poème adapté d'Horace dont la dimension ludique et l'actualisation satirique étaient mis en valeur par la diction de Boileau lisant lui-même ses vers sur un ton de connivence avec son auditoire. De fait, le 15 décembre 1673, Mme de Sévigné en racontant à sa fille une réception chez Gourville, l'intendant des Condé, mentionne le succès remporté par les lectures de Boileau devant un parterre mêlant, dans la tradition de l'hôtel de Rambouillet, écrivains et grands aristocrates qui pour certains se trouvent aussi être imprimés, mais sous l'anonymat pour ne pas déroger :

Je dînai hier avec Monsieur le Duc [fils du grand Condé], M. de La Rochefoucauld, Mme de Thianges, Mme de La Fayette, Mme de Coulanges, l'abbé Têtu, M. de Marsillac [fils de La Rochefoucauld] et Guilleragues, chez Gourville. Vous y fûtes célébrée et souhaitée ; et puis on écouta la *Poétique* de Despréaux, qui est un chef-d'œuvre. (...) Despréaux vous ravira par ses vers.³³

Enfin le 15 janvier 1674, elle mentionne l'effet proprement sublime produit chez Arnauld de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly et secrétaire d'État aux Affaires étrangères :

J'allai dîner samedi chez M. de Pomponne, et puis, jusqu'à cinq heures, il fut enchanté, enlevé, transporté de la perfection des vers de la *Poétique* de Despréaux.³⁴

Certes ces lectures dans les hôtels, destinées à éprouver la réussite de ses vers face aux réactions d'un public choisi et éclairé, correspondent également à une stratégie concertée de communication publicitaire, de lancement des *Œuvres diverses* – dont Boileau a eu du mal à obtenir le privilège du fait de l'hostilité de Colbert –, ce que relève Desmarets de Saint-Sorlin, son adversaire dans la querelle du merveilleux chrétien : il « commençoit à déclamer en divers lieux les principaux endroits de sa pièce pour disposer les esprits à en parler partout comme d'une merveille »³⁵. Mais si les stratégies de publication, analysées par Christian Jouhaud sur l'exemple de Guez de

³³ *Ibid*, I, p. 640 et 641.

³⁴ *Ibid*, I, p. 668.

³⁵ Cité par A. Adam, *op. cit.*, II, p. 538.

Balzac³⁶, ne sont pas dénuées d'arrière-pensée, il n'en reste pas moins que l'institution du salon mondain est capitale pour la réception, la diffusion et la légitimation de l'écrivain. Reçu et fêté dans le grand monde, Boileau peut apparaître à son tour comme l'arbitre des élégances auprès du public moderne comme en témoigne en 1674 la dédicace par le libraire Barbin des *Nouvelles Œuvres* du poète Sarasin – émule de Voiture et considéré conjointement avec lui comme la référence en matière de goût mondain – avec cette *captatio* : « Votre discernement est devenu la règle des ouvrages du siècle »³⁷.

La protection de Mme de Montespan

Boileau, qui reste pour ses ennemis l'homme des cabales, appartient alors, en ce milieu des années 1670, à la plus influente d'entre toutes, la « cabale du sublime » autour de la maîtresse du roi, la marquise de Montespan. Le récent traducteur du *Traité du sublime*, qui profite ainsi de la protection accordée à son ami Racine, est désormais un écrivain consacré en haut lieu, figurant en bonne place dans la première représentation du Parnasse de nos « classiques » et futurs représentants du parti des Anciens – la « chambre sublime ». Offerte par Mme de Thianges à son neveu le duc de Maine, le fils légitimé du roi avec Mme de Montespan, pour les étrennes de 1675, celle-ci consiste en un modèle réduit figurant un salon d'écrivains rassemblé autour de l'enfant. Une lettre adressée à Bussy-Rabutin le 12 janvier 1675 par un expéditeur inconnu propose la représentation idéale d'un salon aristocratique qui est à la fois un Parnasse dans lequel Boileau joue le rôle de gardien du temple du goût, en référence à sa critique des mauvais auteurs dans les *Satires* et *L'Art poétique* :

Madame de Thianges a donné à M. du Maine en étrennes une chambre grande comme une table, toute dorée. Au-dessus de la porte il y a écrit *Chambre sublime*, et dedans un lit, un balustre et un grand fauteuil, dans lequel est assis M. du Maine fait en cire en petit, fort ressemblant. Auprès de lui M. de la Rochefoucault (*sic*) auquel il donne des vers pour les examiner ; derrière le dos du fauteuil, madame Scarron. Autour de lui M. de Marsillac et M. de Condom [Bossuet] ; à l'autre bout de l'alcove, madame de Thianges et madame de la Fayette lisant des vers ensemble. Au dehors des balustres, Despréaux, avec une fourche, empêchant sept ou huit mauvais poètes d'approcher. Racine auprès de Despréaux et un peu plus loin la Fontaine auquel il fait signe de la main d'approcher. Toutes ces figures sont faites en cire, en petit ; et chacun de ceux qu'elle représente a donné la sienne. On les appelle la *cabale sublime*.³⁸

Dans ce Parnasse contemporain idéal qui est devenu celui de nos classiques, malgré l'absence de Molière mort deux ans plus tôt, Boileau, qui prend ici une pose non de régent mais de gardien du Parnasse, exhibe ainsi son appartenance à la clientèle de la marquise de Montespan, dont La Fontaine finira par rechercher lui aussi l'appui au seuil de son second recueil des *Fables* en 1678 – hélas à la veille de l'affaire des poisons. Mais les protections aristocratiques s'avéreront bientôt d'une utilité plus cruciale au

³⁶ Voir *Les Pouvoirs de la littérature*, Gallimard, 2000, NRF essais, ch. I : « Querelles des années 1620 : les enjeux de la publicité ».

³⁷ Voir R. Bray, *op. cit.*, p. 100.

³⁸ Bussy-Rabutin, *Correspondance*, éd. Lalanne, II, p. 415-416.

moment de la cabale de *Phèdre*³⁹. Le 2 janvier 1677 en effet, au lendemain de la première de la tragédie de Racine, circule un sonnet ridiculisant la pièce et l'actrice jouant Aricie. Un second sonnet lui répond en traitant de manière injurieuse les auteurs supposés du premier, la duchesse de Bouillon, ancienne protectrice de La Fontaine, et son frère le duc de Nevers, gendre de Mme de Thianges. Or Racine et Boileau sont très vite soupçonnés d'être les auteurs de ce second sonnet et ainsi de s'arroger le droit d'insulter les grands du fait de leurs puissantes protections. Boileau d'accusé se fera l'accusateur d'une cabale destinée à faire tomber la pièce de son ami et, dans l'épître VII « À M. Racine » composée en février 1677, fera parade de ses puissants protecteurs parmi les plus grands personnages du royaume, seuls capables de décerner la reconnaissance universelle que Racine et lui ont méritée :

Et qu'importe à nos vers si Perrin les admire ;
 Que l'auteur du Jonas s'empresse pour les lire :
 Qu'ils charment de Senlis le poète idiot,
 Ou le sec traducteur du français d'Amyot :
 Pourvu qu'avec éclat leurs rimes débitées,
 Soient du peuple, des grands, des provinces goûtées,
 Pourvu qu'ils sachent plaire au plus puissant des rois,
 Qu'à Chantilly Condé les souffre quelquefois ;
 Qu'Enghien en soit touché ; que Colbert et Vivonne,
 Que La Rochefoucauld, Marsillac et Pomponne,
 Et mille autres qu'ici je ne puis faire entrer,
 À leurs traits délicats se laissent pénétrer ?⁴⁰

Boileau peut donc proclamer hautement et littéralement publier ses protections qui lui apportent un appui, y compris physique contre ses adversaires puisque, menacés de bastonnade, les deux auteurs doivent se réfugier à l'hôtel de Condé en attendant que les choses s'apaisent. Toutefois dans son cas le milieu mondain ne fonctionne pas directement comme un mécène, puisque, comme d'ailleurs la plupart des « classiques » – hormis La Bruyère précepteur des Condé –, Boileau n'est pas attaché à un seul protecteur dont il tirerait sa subsistance, il n'appartient durablement à aucun clan. Certes les mondains, en particulier les dames et les grands seigneurs, restent les arbitres du goût, mais le public s'élargit désormais grâce à la publication des recueils de vers et prose et du *Mercure galant* à partir de 1672. Dès lors que le modèle de l'honnête homme se diffuse au-delà des petites sociétés choisies et des hôtels mondains qui l'ont d'abord promu, notamment par l'intermédiaire de la publication, nouveau vecteur de légitimation par la création d'un public élargi, l'institution mondaine joue le rôle de lanceur et de promoteur du goût. De surcroît l'institution du mécénat aristocratique, une fois passé son âge d'or⁴¹, n'a plus la position dominante qu'elle occupait jusqu'en 1661. C'est que, contrairement à ce qui se passait avant la Fronde, le mécénat aristocratique privé ne peut et ne doit plus rivaliser avec la Cour, comme l'avait tenté une dernière fois Fouquet qui l'avait appris à ses dépens. En effet, avec le gouvernement personnel de

³⁹ Voir la notice de *Phèdre* dans l'édition des *OC* de Racine par G. Forestier, p. 1618-1621, et P. Clarac, *Boileau*, p. 121.

⁴⁰ *Épître VII*, v. 87-98.

⁴¹ Voir le colloque *L'Âge d'or du Mécénat (1598-1661)*, éd. R. Mousnier et J. Mesnard, Paris, CNRS, 1985.

Louis XIV, de deux ans le cadet du poète, le roi a repris l'initiative et instauré un mécénat d'État. Or justement, à l'été 1677, au sortir de la cabale de *Phèdre*, Racine et Boileau passent au service du roi.

III. Le service du roi

Le poète et le roi lecteur

Jusqu'ici Boileau, formé à l'école des cercles lettrés, a été reconnu par le public mondain, accueilli et protégé par les grands, dont un duc et pair comme La Rochefoucauld, un prince du sang comme Condé, un favori comme Vivonne ou une maîtresse royale comme Mme de Montespan. Mais, malgré ses tentatives et contrairement à ses amis Molière et Racine, devenus très tôt les favoris du monarque, il n'a pu accéder que relativement tard à la faveur du roi, car il a été bloqué par le ressentiment que Chapelain lui a porté jusqu'à sa mort en 1674⁴². Or, du point de vue institutionnel, à mesure que le public s'élargit à la Ville, la mode, elle, se concentre à la cour et plus précisément en la personne du monarque qui personnalise son gouvernement comme aucun souverain avant lui. Il est donc absolument indispensable de parvenir à capter l'attention du roi qui constitue l'instance suprême de légitimation pour un auteur de profession, *a fortiori* bourgeois. Or le Roi-Soleil est aussi, selon les panégyristes, le meilleur diseur de France, la source d'une éloquence à la fois gracieuse et majestueuse, puissante et naturelle, comme le conclut le P. Bouhours à la fin de son deuxième entretien des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* :

Les Rois doivent apprendre de lui à régner ; mais les peuples doivent apprendre de lui à parler.⁴³

Il va donc de soi que, sous un tel règne, tout poète doit écrire avant tout pour le roi, qui est devenu une véritable institution littéraire en soi, ou plutôt l'institution par excellence, à la fois modèle et arbitre du goût, premier créateur et lecteur du royaume – Auguste et Mécène réunis. Aussi dès 1664, cherchant à se rapprocher du roi, Boileau dédie sa satire V sur la noblesse au marquis de Dangeau, favori du roi qui avait obtenu une rapide promotion moquée par les chansonniers⁴⁴ et qui introduisit Boileau auprès de La Rochefoucauld et de Condé⁴⁵. En septembre 1664 Dangeau lit le poème devant Louis XIV qui le loue, à en croire le commentaire de Le Verrier⁴⁶. Encouragé, Boileau compose un *Discours au roi* qu'il publie en 1665 dans le *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps* avant de le placer en tête de la première édition des *Satires* de 1666, dans une première tentative publique d'obtenir la protection du roi, mais qui échoue. En 1670 l'*Épître au roi* échoue à son tour, peut-être en raison de l'éloge qu'elle fait d'un roi pacifique au moment même où Louis XIV médite la guerre

⁴² Voir R. Bray, *op. cit.*, p. 99.

⁴³ Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, II, « La langue française », éd. B. Beugnot et G. Declercq, Champion, 2003, « Sources classiques », p. 181. Voir le commentaire de Marc Fumaroli dans *Trois institutions littéraires*, « Le génie de langue française », Gallimard, Folio Histoire, 1994, p. 286-298.

⁴⁴ Voir R. Bray, *op. cit.*, p. 97 à propos de Dangeau, « qui a fait une rapide fortune auprès du roi grâce à son talent dans les jeux de cartes et dans l'organisation des divertissements ».

⁴⁵ Voir A. Adam, *Les premières satires de Boileau*, Lille, 1941, p. 96.

⁴⁶ Voir A. Adam, *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle*, II, p. 499.

de Hollande, Boileau commettant ici la même faute que La Fontaine de ne pas vouloir chanter un conquérant roi de guerre :

Mais, quelques vains lauriers que promette la guerre,
On peut être un héros sans ravager la terre.⁴⁷

Aussi, en août 1672, l'épître IV sur le passage du Rhin aborde, certes sur le mode paradoxal de la gêne d'un poète comique plus habitué au burlesque et à la satire, le thème épique de la conquête militaire, à la plus grande satisfaction de la Cour. Mais en réalité, à l'appui de ses tentatives de poétiques panégyriques, ce sont les relations mondaines de Boileau qui vont lui permettre de gagner de façon décisive la faveur du roi. En janvier 1674 le comte de Vivonne, son ancien compagnon de débauche à la Croix-Blanche devenu général des galères et bientôt maréchal de France en 1675 – et qui n'est autre que le frère aîné de Mme de Montespan et de Mme de Thianges – le présente au roi, ce qui lui vaut une pension de 2000 livres, qu'il ne touchera qu'en 1676, et un privilège pour l'impression de ses *Œuvres diverses*. L'épître VIII « Au Roy », composée dès 1675 s'il l'on en croit Brossette ou bien en 1677 juste après sa nomination à la charge d'historiographe⁴⁸, s'inscrit dans le genre épistolaire du remerciement, avec un panégyrique lui aussi attendu du roi guerrier, mais également une allusion antique qui fait de Boileau un nouvel Horace trouvant en Louis XIV son Auguste. C'est donc par l'intermédiaire du milieu de Mme de Montespan que Boileau s'ouvre la voie de la Cour, comme l'affirme avec justesse Antoine Adam : « l'essentiel est que la carrière de Boileau s'explique, à partir de cette époque, par le patronage de la favorite du roi et l'amitié de sa sœur »⁴⁹. L'année des *Œuvres diverses* qui représente l'apogée du moment classique, Boileau traverse comme Chapelain avant lui les trois espaces institutionnels de la littérature, l'académie, le salon et la cour. Mais contrairement à celui-ci il aura un accès direct au roi. La « carrière » de Boileau, même si elle n'a pas fait l'objet d'une stratégie comme celle de Racine, n'en a pas moins été voulue et appuyée par le roi dès lors que sous Louis XIV tout remonte à la personne du roi, de sorte que le roi – bien plus que la cour – constitue à lui seul une institution littéraire, public premier et mécène, protecteur direct de l'Académie, à la fois Auguste et Mécène.

L'historiographe de Sa Majesté

Toujours selon A. Adam, la nomination au poste d'historiographe du roi en succession de Pellisson et conjointement avec Racine provient elle aussi de Mme de Montespan⁵⁰. C'est un poste officiel important que celui d'assurer pour la postérité la gloire du Prince par le récit de ses exploits, charge qui confère le statut d'officier commensal et permet l'accès quotidien à sa personne. C'est donc l'apogée de la fortune et de la réussite sociale du poète roturier, et seul Racine ira plus loin dans sa proximité avec le roi, en devenant l'hôte des retraites à Marly. La nomination d'octobre 1677 vaut

⁴⁷ *Épître I*, v. 93-94.

⁴⁸ Voir la note de Jean-Pierre Collinet à son édition, p. 327 note 2, qui réfute l'hypothèse que l'épître ait été composée en remerciement de la nomination à la charge d'historiographe en 1677 telle qu'énoncée dans l'édition F. Escal, *OC*, p. 970.

⁴⁹ *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle*, II, p. 523.

⁵⁰ *Ibid.*, II, p. 559.

au couple d'historiographes une pension de 2000 écus chacun et 12000 livres à se partager pour leurs frais de déplacement, pension qui sera ramenée en 1692 à 4000 livres pour Racine et 2000 pour Boileau qui ne voyage plus. En effet l'historiographe doit suivre le roi dans tous ses déplacements, et Louis XIV est en pleine campagne de Hollande. Boileau le suivra par deux fois, au début de 1678 dans la campagne de Flandre puis en 1681 dans la campagne d'Alsace, mais au bout de deux déplacements il laissera Racine partir seul. Par cette charge officielle qui fait de lui un fonctionnaire royal, Boileau entre dans la sphère du *negotium* officiel, lui à qui l'idée même de *negotia*, d'*officia*, répugnait encore à la veille de sa nomination, comme l'indique l'épître VI dédiée au fils du président Lamoignon qui le dépeint en l'homme du loisir lettré, à l'instar de La Fontaine. Bien plus, outre ses activités d'historien, le roi le sollicite maintenant pour des commandes officielles de cette littérature de cour qu'il méprise et dans laquelle Quinault et Benserade sont passés maîtres, mais qui ne produit que rarement des chefs-d'œuvre. Ce service du roi par la poésie officielle, qui engagera Racine à écrire *L'Idylle sur la paix* en 1685 mais aussi à revenir au théâtre à l'instigation de Mme de Maintenon pour *Esther* et *Athalie*, amène les deux historiographes à composer un opéra à la demande de Mme de Montespan et de Mme de Thiange, *La Chute de Phaéton* dont Boileau compose le prologue. Celui-ci qui paraîtra posthument dans les *Œuvres complètes* de 1713 est précédé d'un *Avertissement au lecteur* qui dit la répugnance des deux auteurs pour ce genre moderne contraire à leur goût :

Mais comme Monsieur Racine n'entreprendoit cet Ouvrage qu'à regret, il me témoigna résolument qu'il ne l'acheveroit point que je n'y travaillasse avec lui, et me declara avant tout, qu'il falloit que je lui en composasse le Prologue. J'eus beau lui représenter mon peu de talent pour ces sortes d'Ouvrages, et que je n'avais jamais fait de vers d'amourette, il persista dans sa resolution, et me dit qu'il me le feroit ordonner par le Roy.⁵¹

Revers de la médaille, le devoir officiel implique donc la contrainte et la soumission au bon vouloir du roi ou de sa maîtresse. Heureusement, après trois ou quatre jours de travail « avec un assés grand degoust », Boileau a fini son pensum tandis que Racine doit continuer son travail « avec non moins de degoust » jusqu'à ce que Quinault – aux dires du premier⁵² – ne vienne supplier le roi de composer lui-même le livret de *Phaéton*, finalement représenté en 1683. En cette même année 1683, nouvelle commande est passée aux deux historiographes d'un petit opéra, aujourd'hui perdu, pour servir de divertissement à la Cour pour le carnaval et pour lequel chacun des auteurs est gratifié de dix mille livres⁵³. Toutefois, malgré ses contraintes sur la création littéraire, la protection du roi n'est pas à négliger et, à la mort de Racine en 1699, Boileau qui se retrouve « plus Historiographe que jamais »⁵⁴ annonce à Brossette qu'il a gagné son procès en usurpation de noblesse par la grâce du roi – qui a fait entériner d'autorité des titres de noblesse pourtant forgés par un faussaire :

⁵¹ *Prologue d'opéra, OC*, p. 277.

⁵² *Ibid.*, p. 278.

⁵³ Voir P. Clarac, *Boileau*, p. 125 ; Racine, *OC*, éd ; G. Forestier, p. 1667, qui cite R. Picard, *Nouveau corpus racinianum*, 1976, p. 151.

⁵⁴ Lettre à Brossette du 9 mai 1699, *OC*, p. 634.

Mr de Pommereu, President de l'Assemblée, fit en ma presence, l'assemblée tenant, une réprimande à l'Avocat des Traitans et lui dit ces propres mots, *Le Roy veut bien que vous poursuivies les faux nobles de son Royaume, mais il ne vous a pas pour cela donné permission d'inquieter des gens d'une noblesse aussi averée que sont ceux dont nous venons d'examiner les titres. Que cela ne vous arrive plus.*⁵⁵

Si elle comporte donc des avantages matériels et financiers indéniables, assurant définitivement le statut social de l'écrivain roturier, cette protection reposant sur le service rendu n'en a pas moins pesé à Boileau qui, avant de mourir, a demandé à son successeur Valincourt de remettre au roi tous les papiers concernant l'histoire du règne accompagnés de ce reproche posthume :

Il m'a recommandé en mourant de dire à Votre Majesté qu'il était très fâché de ce que lui et M. Racine avaient été chargés d'un travail si contraire à leur génie qui n'était que pour les vers.⁵⁶

Plus long que celui de Racine, son silence poétique aura duré dix-sept ans, de 1677 à 1694 : dans son cas le *negotium* royal a été directement contraire à la création poétique, d'où sa nostalgie de l'*otium literatum* qui éclate en 1696 dans l'épître XI à son jardinier, dont il envie sur le mode des *Géorgiques* et du « Songe d'un habitant du Mogol », la sérénité d'une vie retirée dans un jardin en harmonie avec la nature.

L'Académie française

Mais peut-être est-ce finalement à l'Académie française, institution plus en accord avec son tempérament de controversiste, que Boileau aura été le meilleur serviteur du roi, retrouvant, en bouclant la boucle, la sociabilité lettrée et la polémique de ses débuts dans une manière paradoxale de réconcilier les contraintes du mécénat royal et la libre parole de la République des lettres. Certes c'est grâce au roi, et pour services rendus à sa gloire plutôt qu'en raison de son mérite littéraire personnel, que Boileau est élu à l'Académie au lieu de La Fontaine, alors toujours perçu comme un marginal. Fin 1683 il pose sa candidature sans rendre de visite d'usage à Quinault ; soutenu – donc imposé – par le roi, il est élu « tout d'une voix » le 17 avril 1684, et reçu le 1^{er} juillet. Et dans son discours de réception il reconnaît que les académiciens, qui comptent parmi eux de nombreuses victimes du satirique comme Boyer et Quinault⁵⁷ ont élu en lui, contraints et forcés, non le poète et encore moins le satirique, mais l'historiographe du roi :

La bonté qu'a eu le plus grand Prince du monde, en voulant bien que je m'employasse avec un de vos plus illustres Écrivains à ramasser en un corps le nombre infini de ses actions immortelles, cette permission, dis-je, qu'il m'a

⁵⁵ *Ibid.*, p. 635. Voir le commentaire de P. Clarac, *Boileau*, p. 5-6.

⁵⁶ Voir Léon-G. Pelissier, « Les correspondants du duc de Noailles », dans *RHLF*, 1905, p. 481, cité par Jean-Pierre Collinet, éd. citée, p. 265.

⁵⁷ Voir P. Clarac, *op.cit.*, p. 126.

donnée, m'a tenu lieu auprès de vous de toutes les qualitez qui me manquent. Elle vous a entièrement déterminé en ma faveur⁵⁸.

L'année suivante il entre de même à la Petite Académie, qui a précisément été fondée dans le but de composer des inscriptions à la « gloire du roi » comme le rappelle Perrault, présent à sa création en 1663, et qui rapporte ce mot de Louis XIV : « Vous pouvez, Messieurs, juger de l'estime que je fais de vous, puisque je vous confie la chose du monde qui m'est la plus précieuse, qui est ma gloire »⁵⁹. Mais en réalité Boileau, serviteur du roi, sera plus libre dans l'institution académique, pourtant passée depuis 1672, à la mort du chancelier Séguier, entièrement sous la protection et la dépendance du monarque. Même si l'Académie est par excellence une institution littéraire à caractère officiel et tout entière au service de l'État royal, et ce dès sa fondation par Richelieu, Boileau va tenter de retrouver, au milieu de ses confrères lettrés, la sociabilité et les débats littéraires des cercles savants, bien que l'institution ait revêtu depuis un caractère mondain et plus que jamais « moderne » qui tend à exclure les véritables érudits héritiers de la philologie humaniste⁶⁰. C'est ainsi qu'il reste secrètement fidèle à son vieil ami Furetière dans la querelle du dictionnaire en 1684 qui conduira à l'exclusion de celui-ci l'année suivante. Il retrouvera surtout son rôle préféré d'opposant dans la Querelle des Anciens et des Modernes inaugurée par la lecture publique du « Siècle de Louis-le-Grand » de Charles Perrault lors de la séance académique du 27 janvier 1687. Il est intéressant pour la sociologie littéraire de confronter les deux carrières de Boileau et Perrault, tous les deux issus de la bourgeoisie de robe parisienne aux sympathies jansénistes⁶¹. Car à la différence de Boileau, Perrault – tout comme Racine sur ce point – entreprend très vite dès 1660 de capter la faveur du roi par des poèmes encomiastiques, faisant de surcroît prudemment oublier par la suite son compagnonnage avec Fouquet, contrairement à La Fontaine qui le revendique haut et fort. Perrault accède ainsi très vite aux *officia*, devenant secrétaire de la Petite Académie grâce à Chapelain qui l'introduit auprès de Colbert, à l'époque même où le satirique Despréaux déchirait Chapelain et Colbert dans ses pamphlets. Bras droit de Colbert comme instrument du mécénat royal, Perrault se fait ainsi l'intermédiaire entre les créateurs et le pouvoir, recueillant l'héritage moderniste de Chapelain – et surtout de Desmarets de Saint-Sorlin dont il est le fils spirituel –, celui de l'alliance des auteurs avec le pouvoir là où Boileau, issu des cercles lettrés humanistes, se montre plus indépendant. Du point de vue sociologique également, et c'est ce qui conduira à la Querelle des Anciens et des Modernes, la position moderniste de Perrault présuppose de servir le monarque absolu en fonctionnaire de l'État royal, tandis que Boileau, comme La Fontaine, rêve d'un échange idéal sur le mode des artistes de la Renaissance⁶². Sans rentrer dans le détail de la querelle, on remarque que le débat théorique fondamental sur la place et la valeur de la littérature antique et de la langue latine face à la modernité française, qui couve depuis plusieurs décennies, embrasse l'ensemble de la carrière de

⁵⁸ *Remerciement à Messieurs de l'Académie française*, OC, p. 607.

⁵⁹ Charles Perrault, *Mémoires de ma vie*, éd. Paul Bonnefon, Paris, Renouard, 1909, « Écrits d'amateurs et d'artistes », p. 41.

⁶⁰ Sur la connivence de l'Académie avec les milieux de cour sous Louis XIV, voir Marc Fumaroli, « La Coupole », dans *Trois institutions littéraires*, p. 43-62.

⁶¹ À propos de la Querelle, voir Hans Kortum, *Charles Perrault und Nicolas Boileau. Der Antike-Streit im Zeitalter der klassischen französischen Literatur*, Berlin, Rütter & Loening, 1966.

⁶² Voir les analyses de Marc Fumaroli sur La Fontaine dans *Le Poète et le Roi*, Éditions de Fallois, 1997.

Boileau et a déjà percé lors de la querelle avec Desmarets sur l'usage du français, rebondissant par la querelle des inscriptions à la gloire du roi qui l'oppose en 1687 à Charpentier, partisan des inscriptions en français⁶³. Mais en fin de compte le *paragone* des littératures antique et française contemporaine est à la plus grande gloire du roi, puisqu'il s'agit, comme dans le concours des fées du *Songe de Vaux*, de savoir qui loue mieux, et par quels moyens. Ainsi même l'ultime tentative de poésie encomiastique, l'*Ode sur la prise de Namur* de 1693, dans laquelle Boileau, en pleine Querelle des Anciens et des Modernes, a tenté de ressusciter contre Perrault le « beau désordre » pindarique, est tout autant que les poèmes des Modernes un panégyrique du roi conquérant relevant de la propagande politique et de l'idéologie du prestige⁶⁴. Ainsi il n'est pas étonnant que la querelle de personnes s'achève par une réconciliation solennelle à l'Académie, puisque la Querelle des Anciens et des Modernes est dans sa forme – indépendamment de ses conséquences esthétiques bien plus profondes – une querelle académique, de l'Académie française, sur la meilleure façon de servir la gloire du roi, opposant deux favoris et serviteurs de roi et deux méthodes au service du même objectif, entre lesquelles Louis XIV ne tranche pas : un enracinement humaniste dans la suite des grands siècles ou un arrachement moderniste qui célèbre les progrès du règne comme *ex nihilo*. On pourra donc risquer l'hypothèse que, en dépit de ses immenses résonances esthétiques dans la genèse de la modernité, la célèbre Querelle des Anciens et des Modernes n'est d'un point de vue sociologique qu'une querelle de professionnels de la célébration officielle. Enfin, toujours sous le respect d'une étude de l'institution littéraire, on peut relever le rôle modérateur d'Antoine Arnauld et de Racine dans la résolution de la querelle⁶⁵, ce qui met une nouvelle fois en évidence l'importance du milieu littéraire, de l'entregent, qui fait le lien entre les individus par delà les querelles d'idées, conformément à la sociabilité lettrée.

Réconcilié avec Perrault, Boileau s'engage dans les dernières années de sa vie dans une polémique contre les jésuites qui met en évidence là aussi les protections officielles sur lesquelles il peut s'appuyer, cette fois dans les milieux d'Église liés à la Cour. L'épître XII sur l'amour de Dieu, composée en 1696 et publiée en 1698, prend la relève des *Provinciales* de Pascal dans son combat contre les jésuites en s'assurant l'appui de Bossuet et de Noailles, par qui Boileau gagne l'approbation de Mme de Maintenon. Celle du confesseur du roi, le P. de la Chaise, fut gagnée par l'entremise de Racine qui lui a déjà lu des passages de l'épître pour le préparer, ce dont en témoigne la lettre que Boileau adresse à Racine le 26 septembre 1696 pour lui relater son entrevue, en compagnie de son frère Jacques le chanoine, avec le P. de la Chaise auquel il lit son poème après s'être défendu d'avoir dit du mal des jésuites :

Il n'a fait que s'escrier *pulchré, bené, recte*. Cela est vrai. Cela est indubitable. Voila qui est merveilleux. Il faut lire cela au Roy.⁶⁶

⁶³ Voir l'anthologie *La Querelle des Anciens et des Modernes*, éd. Anne-Marie Lecoq, préface de Marc Fumaroli, postface de Jean-Robert Armogathe, Paris, Gallimard, 2001, « Folio classique ».

⁶⁴ Voir Nicole Ferrier-Caverivière, *L'Image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, PUF, 1981, ch. « Louis XIV dans la littérature de circonstance », p. 169-240.

⁶⁵ Voir P. Clarac, *op. cit.*, p. 137-139.

⁶⁶ *OC*, p. 768.

Si l'épître elle-même témoigne des retouches et additions insérées pour répondre aux objections des théologiens sur le sujet confus et polémique de la grâce en pleine période des conflits religieux du quiétisme et du jansénisme, elle démontre aussi que plus que jamais, et surtout quand il s'agit de sujets polémiques, l'écrivain ne peut en aucun cas être un homme seul, mais qu'il a besoin d'appuis institutionnels, politiques et religieux, comme Molière en a fait la démonstration au moment du *Tartuffe*. La République des lettres sous Louis XIV ne peut donc en aucun cas se passer des institutions officielles extra-littéraires. À l'inverse, l'exemple du dernier combat du poète, sa satire XII contre l'équivoque sans doute entreprise à partir de 1703, déclenche la polémique avec les jésuites de Trévoux dès lors qu'elle s'inscrit dans un nouveau contexte qui voit les soutiens de l'auteur vieillissant disparaître : c'est la mort de Bossuet en 1704, le déclin de l'influence de Mme de Maintenon, et surtout la disparition en 1709 du P. de la Chaise, jésuite conciliant et protecteur de Jacques Boileau, qui est remplacé dans sa charge de confesseur du roi par le P. Le Tellier, hostile à Noailles et Port-Royal, un des premiers rédacteurs du *Journal de Trévoux* et qui intervient en janvier 1711, peu avant la mort du poète, pour ne pas lui accorder le privilège pour sa satire⁶⁷. En notant combien les institutions et les liens personnels interviennent dans la République des lettres, on mesure que l'échec de la publication de la satire XII du vivant de l'auteur confirme *a contrario* la puissance des protections officielles dont il a bénéficié précédemment.

Ce rapide survol de l'insertion de Boileau dans les institutions littéraires du règne de Louis XIV confirme l'imbrication des trois espaces spécifiques de la vie littéraire – le cercle lettré, le salon mondain et le service du roi – et leurs interactions avec les institutions politiques et religieuses qui insèrent le poète dans une dynamique sociologique d'incitation et de protection où la création littéraire suppose le lien avec des acteurs public, commanditaires, mécènes et protecteurs. Car ce sont les mêmes personnes qui lui facilitent l'accès à la cour ou dans les milieux mondains, le faisant passer de la reconnaissance lettrée à la reconnaissance mondaine puis à la légitimation curiale, par une porosité généralisée des institutions de la vie littéraire qui elle-même ne se dissocie pas de la vie politique et religieuse, contrairement aux séparations introduites par la modernité. Le point commun, si on le compare à Chapelain, Desmarets ou Perrault, c'est que Boileau n'a cessé jusqu'à la fin de sa vie d'être perçu comme l'homme d'une cabale, un satirique resté fondamentalement un polémiste. L'exemple de Boileau est aussi l'occasion de rappeler combien ce que nous appelons du terme apollinien de « classicisme » a été le lieu de polémiques, de querelles parfois violentes entre individus, clans et cabales aux résonances immédiatement politiques. Contrairement à Racine qui joue le jeu de la Cour et à La Fontaine qui, en marge de celle-ci, a trouvé refuge à la Ville, Boileau apparaît d'abord comme un citoyen de la République des lettres à l'âge de l'absolutisme. Mais celle-ci est somme toute de peu d'étendue européenne, dans une époque où la France est engagée dans une lutte pour l'hégémonie en Europe : contrairement à Chapelain, marqué par l'italianisme du premier XVII^e siècle, Boileau ne développe pas de correspondance internationale et se contente de cultiver son Arcadie intérieure en dialogue avec les grands auteurs de l'Antiquité pendant que la culture française devient, chez les Modernes, de plus en plus

⁶⁷ Voir P. Clarac, *op. cit.*, p. 161-163.

nationaliste et autotélique. Plutôt que Chapelain donc, le vieux Boileau serait davantage un Balzac, reclus en son jardin d'Auteuil comme l'ermite de la Charente en son château et son rayonnement à l'étranger sera posthume et involontaire, du fait de la popularité de ses œuvres chez les néo-classiques européens, en particulier dans l'Angleterre de Dryden et Pope⁶⁸. Resté fidèle au milieu social de la bourgeoisie juridique parisienne, elle-même liée à l'aristocratie parlementaire et ecclésiastique comme le président Lamoignon et l'archevêque de Noailles, Boileau, protégé par la haute aristocratie puis par Louis XIV, n'a jamais été véritablement un mondain, encore moins un courtisan ou un secrétaire, malgré sa fonction officielle. Si, dans le dialogue ambigu et jamais exempt de malentendus entre le poète et le roi, il est resté attaché à une vision humaniste, sans doute déjà dépassée, du mécénat royal et de la fonction intellectuelle de l'Académie française, il n'en a pas moins mis la faveur dont il jouissait au service de ses engagements esthétiques, auxquels les diverses institutions littéraires ont donné du retentissement.

Alain GÉNÉTIOT

⁶⁸ Sur l'héritage de Boileau chez Pope, voir Allen G. Wood, *Literary satire and theory. A study of Horace, Boileau, and Pope*, New York & London, Garland Publishing, 1985.